



1216

Exercice : 2021

Fin de validité : 31 Décembre 2021
 Certificat émis : le 24 Mars 2021

Exploitant : 7217

GIC TSOUNG AMANDE

Partie 1 : Localisation des traitements sylvicoles

Commune		Zone	Traitements sylvicoles		Superficie de la parcelle
N°	Appellation		Code	Appellation	
10 02 02	Doumé	03	10	Coupe au dessus du diamètre limite et transformation artisanale	161 ha
Secteur : 1		Parcelle : 5		Superficie totale de la forêt : 5 000 ha	

*La carte forestière jointe au plan annuel des opérations montre la localisation précise des limites de la parcelle (série) annuelle de coupe autorisée

Partie 2 : Essences à récolter

Essence						Essence											
Code	Appellation	DME (cm)	Nbre	Volume grumes (m ³)	Volume débités (m ³)	Code	Appellation	DME (cm)	Nbre	Volume grumes (m ³)	Volume débités (m ³)						
1201	Aiélé	60	1	10	4	1344	Fromager	50	1	18	7						
1202	Alep	50	1	13	5	1345	Lantandza	50	1	10	4						
1105	Ayous	80	5	85	34	1229	Lotofa	60	2	16	7						
1213	Bongo H	60	1	7	3	1232	Movingui	60	3	19	8						
1214	Dabéma	60	7	75	30	1124	Okan	60	2	16	7						
1111	Dibétou	80	3	32	13	1127	Padouk R	60	7	50	20						
1218	Eyong	50	1	7	3	1121	Tali	50	12	114	46						
1220	Fraké	60	6	48	19	//	//	//	//	//	//						
Nombre total : 53						Volume total grumes : 521 m ³						Volume total débités : 210 m ³					

*Les cartes d'inventaire d'exploitation jointes à la demande montrent la localisation des arbres à récolter

Prescriptions:

- ❖ Le titulaire de ce certificat annuel d'exploitation doit respecter les normes d'intervention en milieu forestier ainsi que les dispositions de son plan simple de gestion.
- ❖ Sous réserve d'une autorisation spéciale d'enlèvement en grumes délivrée par le Ministre, seule la sortie de bois sous forme débités est autorisée pour des volumes mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- ❖ Toute exploitation commerciale des produits forestiers non ligneux et fauniques se fera conformément à la réglementation en vigueur.
- ❖ Le démarrage effectif des activités d'exploitation forestière sera notifié par le Délégué régional des Forêts et de la Faune territorialement compétent.

Date : 19 AVR 2021

Copies:

- MINFOF/CAB/BNC
- MINFOF/DF/SDAFF/SEGIF
- DRFOF/Est
- DDFOF/Haut-nyong

